

Procès-verbal du Comité syndical du 16 décembre 2022

L'an 2022, le 16 décembre à 9 heures 30, les délégués du Comité syndical, dûment convoqués, le 6 décembre 2022, se sont réunis à l'hôtel du département, place Marcel Plaisant, à BOURGES, sous la présidence de M. Patrick BARNIER qui a fait procéder à l'appel.

Étaient présents :

M. Guillaume CREPIN, délégué de la Région Centre – Val de Loire.

M. Patrick BARNIER, M. Gérard CLAVIER, M^{me} Bénédicte DE CHOULOT, M^{me} Marie-Pierre RICHER délégués du Département du Cher.

M. Serge AUDONNET, délégué suppléant de la CDC Cœur de France ; M^{me} Régine AUDRY, déléguée de la CDC Pays Fort - Sancerrois - Val de Loire ; M. Philippe AUZON, délégué de la CDC Cœur de France ; M. Dominique CHAMPAGNE, délégué de la CDC Arnon Boischaut Cher ; M. Gilles GONTHIER, délégué de la CDC Fercher – Pays Florentais ; M. François GRESSET, délégué de la CDC Sauldre et Sologne ; M. Pierre GROSJEAN, délégué de la CDC La Septaine ; M. Filipe MAIA, délégué de la CDC Cœur de Berry ; M. André TEYSSANDIER, délégué de la CDC Pays Fort – Sancerrois – Val de Loire.

Étaient excusés et avaient donné un pouvoir :

M^{me} Anne CASSIER, déléguée du Département du Cher, avait donné pouvoir à M. François GRESSET.

M. Fabrice CHOLLET, délégué de la CDC Terres du Haut Berry, avait donné pouvoir à M. Pierre GROSJEAN.

M^{me} Nathalie DE BARTILLAT, déléguée de la CDC Portes du Berry entre Loire et Val d'Aubois, avait donné pouvoir à M^{me} Marie-Pierre RICHER.

M. Frédéric DURANT, délégué de la CDC Berry Grand Sud, avait donné pouvoir à M. Patrick BARNIER.

M. Christian GATTEFIN, délégué de la CA Bourges Plus, avait donné pouvoir à M. Patrick BARNIER.

M. Pierre GUIBLIN, délégué de la CDC Trois Provinces, avait donné pouvoir à M^{me} Marie-Pierre RICHER.

M. Sébastien PERAS, délégué de la CDC Pays de Nérondes, avait donné pouvoir à M. Pierre GROSJEAN.

M^{me} Laurence RENIER, déléguée de la Région Centre – Val de Loire, avait donné pouvoir à M. François GRESSET.



Étaient absents ou excusés :

- M. Patrick BAGOT, délégué du Département du Cher.
- M. Fabien CHAUSSE, délégué de la CDC Terres du Haut Berry.
- M. Christophe COQUIN, délégué de la Région Centre – Val de Loire.
- M^{me} Bernadette COURIVAUD, déléguée du Département du Cher.
- M. Yves DEBONO, délégué de la CDC Berry Loire Vauvise.
- M. Philippe FOURNIE, délégué de la Région Centre – Val de Loire.
- M. Daniel FOURRE, délégué du Département du Cher.
- M^{me} Amanda GRIMONT, déléguée de la CDC Vierzon Sologne Berry.
- M. François VINCENT, délégué de la CDC Le Dunois.

Le quorum étant atteint, M. Patrick BARNIER remercie les membres présents et ouvre la séance en désignant, avec l'accord de l'ensemble des délégués présents, M. Gilles GONTHIER comme secrétaire de séance.

Rapport n°1 : Approbation du procès-verbal du comité syndical du 14 octobre 2022

M. Patrick BARNIER présente le rapport n°1.

Le Comité syndical approuve le procès-verbal du Comité syndical du 14 octobre 2022 à l'unanimité.

Rapport n°2 : Avenant n°3 à la convention de délégation de service public avec Berry THD

M. Patrick BARNIER présente le rapport n°2 en rappelant qu'une convention de DSP a été conclue avec Berry THD pour la phase 2.

La CDSP a émis un avis favorable et le RIP36 a donné son accord.

Il est possible de faire réaliser des pré-raccordement par le délégataire pour échapper aux difficultés de sous-traitance des opérateurs nationaux qui dégradent le réseau public. Cela consiste à permettre aux futurs abonnés de se déclarer pour que soit engagé le pré-raccordement. D'autres actions sont menées au niveau national pour lutter contre les dégradations.

M^{me} Marie-Pierre RICHER demande comment les futurs abonnés vont être informés de la disponibilité des pré-raccordements.

M. Pascal BOURDILLON explique que ces pré-raccordements ne seront ouverts qu'aux nouvelles zones pendant les 3 mois obligatoires de gel commercial. Des réunions



publiques 3 mois avant l'ouverture commerciale seront organisées à destination des personnes nouvellement éligibles. L'idée est de réaliser des raccordements avant que le mode STOC des opérateurs nationaux arrive.

Pour les sujets de raccordements qui n'avancent pas depuis longtemps, il sera possible de manière dérogatoire de les faire entrer dans ce processus.

M André TEYSSANDIER confirme qu'il y a des problèmes de qualité des sous-traitants. Certains raccordeurs de FAI nationaux prennent parfois les jarretières d'abonnés raccordés lorsqu'il leur en manque une pour leur intervention.

M. Pascal BOURDILLON indique que Berry Numérique a obtenu les plannings de raccordement des FAI nationaux. Chaque semaine, Berry Numérique dispose du planning de la semaine suivante. Cela permet de faire des audits de raccordement. Jusqu'à présent, une centaine d'audits a été effectué sur les deux derniers mois. Les raccordeurs notamment d'Orange s'améliorent progressivement.

M. François GRESSET explique que les raccordements à Aubigny-sur-Nère sont une catastrophe car des câbles sont tirés sur des façades classées sans cohérence. Berry Fibre Optique a certifié qu'il fera tout reprendre. La commune souhaite mettre en place une demande d'autorisation obligatoire avec heure et jour d'intervention et présence d'un technicien ou d' élu.

M. Pascal BOURDILLON explique que les seuls qui peuvent s'assurer que cette démarche de la commune fonctionne sont les abonnés. Les opérateurs ne feront rien. Pour faire remonter les problèmes, il faut les photos des désordres, le nom de l'opérateur, l'adresse de l'abonné et si possible le numéro de prise optique.

M. Pierre GROSJEAN indique qu'il y a des améliorations mais aussi des confusions. Par exemple, Orange annonce des sommes de 79 € pour brancher les équipements des abonnés. Des habitants ont pris cela chez Orange. Ensuite Orange en fait cadeau. Si le raccordeur n'a pas l'ordre d'intervention, il ne le fait pas. Les administrés ont fait remonter cela aux élus. Également, concernant l'utilisation des échelles, certains sont des cowboys.

M. Pascal BOURDILLON explique que le travail en hauteur est une question de sécurité des intervenants. Il est demandé à Berry THD d'appliquer systématiquement des pénalités en cas de défaut de sécurité. Cependant, au niveau national, lorsque ces problèmes sont mentionnés à l'ARCEP ou aux services de l'Etat, l'impact est minimisé. Les opérateurs disent qu'il n'y a pas ou très peu de problème.

M. Patrick BARNIER indique que les opérateurs sont les clients de Berry THD. Il est difficile d'aller sanctionner ses clients. Au niveau de l'ARCEP, il y a du laxisme à ce niveau.

M. Pierre GROSJEAN explique que les raccordeurs cherchent la facilité lorsqu'ils sont confrontés à des problèmes techniques comme poser des poteaux quand un câble ne passe pas en souterrain dans une gaine bouchée.

M. Pascal BOURDILLON rappelle que lorsqu'un fourreau est bouché, il y a une fiche de blocage qui doit être renseignée par le raccordeur. Il doit l'envoyer à l'opérateur qui l'envoi à Berry Fibre Optique qui l'enverra ensuite à Orange, propriétaire des fourreaux. Orange peut soit déboucher le fourreau soit dire que le fourreau n'est pas à lui. Dans ce



dernier cas, si Berry Fibre Optique décide d'intervenir, il préfère parfois implanter des poteaux.

M^{me} Marie Pierre RICHER indique que Berry Numérique dénonce ces problèmes depuis longtemps et demande s'il y a des améliorations.

M. Patrick BARNIER répond que c'est un problème d'argent car le raccordement est gratuit pour les abonnés mais engendre des coûts importants pour les opérateurs. C'est malheureusement la contrepartie de la gratuité.

M. Pascal BOURDILLON explique que le cuivre va s'arrêter en janvier 2025 sur 5 communes dans le Cher. Ce sont les 5 premières en Région Centre – Val de Loire.

M. Patrick BARNIER précise que les 5 communes rurales concernées seront fibrées à 100% pour permettre cela.

M^{me} Marie-Pierre RICHER explique qu'au Sénat, un engagement a été réitéré concernant le fait que personne ne doit être laissé de côté concernant la fibre.

M. Pascal BOURDILLON explique que dans cet avenant n°3, une modification du catalogue de service est également prévue, notamment sur l'offre fibre noire pour laquelle le tarif va baisser. Sur la partie pénalité, il y a des indicateurs non assortis de pénalités dans le contrat. L'avenant va remettre en ligne des pénalités avec des indicateurs. En contrepartie, certaines pénalités mal écrites ont été diminuées et il est introduit une clause de performance. Par exemple, la réparation d'une panne grand public est prévue dans un délai maximum de 10 jours ouvrés. Si une réparation se fait en moins de 5 jours, cela permet de compenser une pénalité sur une autre réparation qui dépasserait les 10 jours.

Le Comité syndical approuve l'avenant n°3 à la convention de délégation de service public avec Berry THD à l'unanimité.



Rapport n°3 : Débat des orientations budgétaires

M. Patrick BARNIER présente le rapport n°3.

M^{me} Régine AUDRY quitte la salle à 10h16.

M. François GRESSET précise que pour la Communauté de communes Sauldre et Sologne, il s'agit de la tranche 2 de la phase 1 et pas de la phase 2.

M. Gérard CLAVIER demande ce qu'il va advenir du réseau radio.

M. Pascal BOURDILLON précise que le contrat de DSP du réseau radio s'arrête en novembre 2024 alors que la fibre sera achevée au plus tard en août 2025. Les travaux de déploiement de la fibre ne seront sans doute pas terminés fin 2024. Des gens encore non éligibles à la fibre le demeureront entre la clôture de la DSP radio et l'achèvement du déploiement de la fibre. Prolonger la DSP radio risque de coûter très cher par rapport au nombre de client concernés. Une analyse précise sera présentée en comité syndical le moment venu.

Concernant les financements, il n'est toujours pas possible de déposer la demande de subvention pour le FEDER 2021-2027. Concernant l'Etat, Berry Numérique espère 150 000 € sur la phase 1 et 5,8 M€ pour la phase 2. L'Etat a cependant déjà indiqué qu'il n'instruira pas la demande de solde de la phase 1 l'année prochaine.

Le Comité syndical prend acte du débat d'orientations budgétaires.

Rapport n°4 : Intégrations des biens de Berry Fibre Optique

M. Patrick BARNIER présente le rapport n°4.

M. Pascal BOURDILLON explique que cette délibération est la dernière en lien avec Berry Fibre Optique en raison des flux financiers restants. Berry Numérique a récupéré les biens du délégataire en biens de retour de l'ancienne DSP. Il y a environ 7 M€ d'actifs investis par Berry Fibre Optique que l'on met à disposition de Berry THD après intégration dans le patrimoine de Berry Numérique.

Le Comité syndical approuve l'intégrations des biens de Berry Fibre Optique à l'unanimité.



Rapport n°5 : Décision budgétaire modificative n°1

M. Patrick BARNIER présente le rapport n°5.

M. Pascal BOURDILLON précise que pour l'autorisation de programme de la phase 1, un bilan détaillé sera effectué en 2023 afin de réajuster les crédits au réalisé. Le montant total des dépenses sera inférieur aux prévisions.

M^{me} Bénédicte DE CHOULOT quitte la salle à 10h27.

Le Comité syndical approuve la décision budgétaire modificative n°1 à l'unanimité.

Rapport n°6 : Adhésion à la convention de participation à la protection sociale complémentaire proposée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Cher

M. Patrick BARNIER présente le rapport n°6 et précise que l'obligation de participation de l'employeur s'applique au 1^{er} janvier 2025 pour la prévoyance santé et au 1^{er} janvier 2026 pour la complémentaire santé. Il est proposé d'adhérer dès 2023 pour les deux.

Concernant la prise en charge financière de Berry Numérique, il est proposé 30 € net mensuel par agent pour la complémentaire santé et 15 € net mensuel par agent pour la prévoyance santé. L'impact financier est évalué à 3100 € par an soit une augmentation de 0,7% des charges de personnel.

M^{me} Bénédicte DE CHOULOT rentre dans la salle à 10h32

M. Pierre GROSJEAN demande s'il y avait un dispositif en place jusqu'à présent et salue la proposition du CDG18 qui lui apparaît comme étant une proposition de bon sens.

M. Pascal BOURDILLON répond que jusque-là, il n'y avait rien pour la prévoyance santé et 15 € par mois par agent pour la complémentaire santé. La participation proposée de la part de Berry Numérique incite les agents à s'assurer.

Le Comité syndical approuve l'adhésion aux conventions proposées par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Cher à l'unanimité.

Rapport n°7 : Gestion du personnel - Modification du tableau des effectifs

M. Patrick BARNIER présente le rapport n°7 en précisant que cela prend en compte l'avancement d'un personnel de Berry Numérique pour son passage prochainement au grade d'ingénieur principal.

Le Comité syndical approuve la modification du tableau des effectifs à l'unanimité.



Rapport n°8 : Ouverture anticipée des crédits 2023

M. Patrick BARNIER présente le rapport n°8.

Le Comité syndical approuve l'ouverture anticipée des crédits 2023 à l'unanimité.

À l'issue du dernier rapport et après avoir précisé que l'ensemble des rapports a été vu, M. Patrick BARNIER remercie l'ensemble des participants.

Le prochain Bureau est prévu le vendredi 20 janvier 2023 à 11h30 et le prochain Comité syndical est fixé au vendredi 27 janvier 2023 à 9h30.

La séance est levée à 10 heures 36.

Gilles GONTHIER
SECRETAIRE DE SEANCE

Patrick BARNIER
PRESIDENT DE BERRY NUMERIQUE

